

## Interview de Henri Rieben (Lausanne, 11-13 septembre 2002)

**Source:** Interview du professeur Henri Rieben / HENRI RIEBEN, Étienne Deschamps, prise de vue : Alexandre Germain.- Lausanne: CVCE [Prod.], 11-13.09.2002. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:13:13, Couleur, Son original).

**Copyright:** Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/interview\\_de\\_henri\\_rieben\\_lausanne\\_11\\_13\\_septembre\\_2002-fr-efd70137-72fe-49e3-8b5d-7571286e35bc.html](http://www.cvce.eu/obj/interview_de_henri_rieben_lausanne_11_13_septembre_2002-fr-efd70137-72fe-49e3-8b5d-7571286e35bc.html)



**Date de dernière mise à jour:** 04/07/2016

## Interview de Henri Rieben (Lausanne, 11-13 septembre 2002)

[Étienne Deschamps] En mai 1955, Jean Monnet vous fait part de sa volonté de créer un Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Quelle était l'ambition de Monnet et quelles missions précises assignait-il au Comité d'action dont vous fûtes le premier secrétaire administratif ?

[Henri Rieben] Tout d'abord, deux précisions. Je dirais : « m'a laissé entendre ». Deuxième précision, qui sera utile pour éclairer la suite : il a créé un Comité d'action, dont je vais vous parler, et une Association de gestion administrative de ce Comité. C'était au fond le siège juridique. Le Comité d'action était à Paris, dans l'appartement du beau-frère de Jean Monnet, Alexandre de Bondini, au 83 de l'Avenue Foch. C'était là le siège politique et le siège juridique était à Lausanne, à mon domicile. Voilà la distinction. Votre question est très bien formulée parce qu'avec monsieur Monnet il faut être très précis. Et nous avons la chance d'avoir la mission qu'il donne à ce Comité au moment où il demande aux partis politiques et aux centrales ouvrières d'adhérer. Donc, les membres du comité ne sont pas des personnes, mais des partis politiques et des centrales ouvrières. Ça couvre toute la gamme des partis politiques et des centrales ouvrières de l'Europe des Six, à l'exception des gaullistes et des communistes. Voilà les passages significatifs qui sont dans la demande formulée par monsieur Monnet aux dirigeants de ces partis et de ces syndicats :

« J'ai l'honneur de vous demander de participer à la constitution du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Les personnalités qui participent à la constitution du Comité demanderont chacune à leur organisation d'y adhérer. Il est entendu que les organisations politiques ou syndicales qui adhéreront au Comité y seront représentées par le délégué qu'elles mandateront à cet effet. Le Comité assurera l'unité d'action des organisations qui en seront membre afin de parvenir, par des réalisations concrètes, aux États-Unis d'Europe. Son action consistera d'abord, par son intervention et celle des organisations groupées en son sein, à manifester auprès des gouvernements, des parlements et des opinions publiques leur détermination de voir faire de la résolution de Messine du 2 juin dernier une véritable étape vers les États-Unis d'Europe. Cette résolution a mis à l'étude l'élargissement des bases de développement économique des pays participants, notamment par l'utilisation de l'énergie atomique, la réalisation progressive d'un Marché commun européen avec les mesures de sauvegarde nécessaires et l'harmonisation des politiques sociales. Pour atteindre ces objectifs, il faut écarter les faux-semblants. Une simple coopération entre les gouvernements ne saurait suffire. Il est indispensable que les Etats délèguent certains de leurs pouvoirs à des institutions fédérales européennes mandataires de l'ensemble des pays participants. Il s'agit, en même temps, d'assurer une association étroite de la Grande-Bretagne aux réalisations nouvelles. Le Comité veillera à obtenir que, conformément aux propositions de l'Assemblée commune du 14 mai dernier, la Communauté charbon-acier reçoive les pouvoirs nécessaires au développement de son action dans le domaine social. »

Je vais utiliser pour illustrer ce qui vient d'être lu un document qui sera les statuts de l'Association de gestion administrative du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Ce Comité sera créé le 13 octobre 1955 à Paris. Je vous présente ces statuts, page par page. Ils sont le reflet de ce que je viens de vous dire. Chaque page est contresignée par l'ensemble des participants. Voilà l'engagement moral et politique que je viens de souligner en vous lisant le texte de la demande de Jean Monnet à chacun des partis et voilà la liste des participants. Cette liste regroupe, je le répète, l'ensemble des partis politiques et des syndicats ouvriers, à l'exception des gaullistes et des communistes, et son champs est le champs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Alors ici, deux anecdotes. La première, qui se déroule à Lausanne. L'inscription d'une telle association au registre du commerce a été sollicitée par Jean Monnet, probablement pour la raison suivante : monsieur Monnet était un homme d'une extrême rigueur. Dès l'instant qu'une institution, une association de ce type est inscrite au registre du commerce, elle est soumise au contrôle des autorités publiques. Elle est soumise à une discipline et à une rigueur. Je pense que c'est ce qu'a voulu monsieur Monnet de manière à ce que tout ce qui relève de la comptabilité et de la gestion des finances se passe dans la plus grande intégrité : observation des lois et règlements et transparence. Il y avait une règle, et c'est la première transgression dont je me suis rendu coupable, de connivence avec le registre du commerce. La règle aurait voulu que toutes ces personnes soient présentes à Lausanne pour signer, pour apposer leur signature devant notaire. Il est vite apparu que c'était une impossibilité. Donc – j'avance un peu dans le temps – lorsque le moment est venu pour moi de réaliser cette inscription, j'ai eu un délai de discussion avec

le registre du commerce qui insistait : « c'est la loi, c'est la règle ». Je devais dire : « je n'y arrive pas ». Ça traînait donc un peu. Un jour, monsieur Monnet m'a dit : « Ecoutez, c'est très simple. Je trouve que les affaires traînent et traînent trop. Donc, si vous n'y arrivez pas, je vais demander à la Grande-Duchesse Charlotte de Luxembourg avec qui j'entretiens les meilleurs rapports de confiance, de me faire un décret et l'Association de gestion du Comité ira à Luxembourg ». Ça a été un très bon argument pour moi. Le notaire avait une très grande confiance en moi et une grande influence dans le canton de Vaud. Par conséquent, le préposé au registre du commerce dont vous allez voir la signature ici est parti du point de vue que je garantissais, devant les autorités et la loi, l'authenticité de ces signatures. L'épisode du recours éventuel à son Altesse royale Charlotte, Grande-Duchesse de Luxembourg, est quelque chose qui a un côté à la fois amusant et significatif. Voilà comment les choses se sont passées. Dans le même temps, l'affaire était mise sous toit à Paris, et le Comité a été, comme je vous l'ai dit, créé effectivement le 13 octobre 1955. Mais la réalisation de la base juridique a pris d'avantage de temps : consultation de spécialistes, consultation d'avocats, et la signature définitive est intervenue le 15 mars 1957. J'ai évoqué les personnalités présentes. Il y avait – et je réponde par là à un point évoqué précédemment – monsieur Monnet a voulu répondre à la défaillance observée dans l'échec de la CED en créant une plate-forme unissant des forces suffisantes pour entraîner l'opinion publique, les gouvernements et les parlements. Ce document a donc été signé le 15 mars 1957 et déposé au registre du commerce de Lausanne, c'est-à-dire dix jours avant la signature des traités de Rome. André Philip qui a suivi tout cela de très près et qui était avec Alexis Aron un des deux représentants de la France avec l'aval du général de Gaulle à la Commission économique pour l'Europe des Nations unies dont il a été question plus haut, a dit très justement au moment de cette création : « Et bien, l'Europe a de nouveau deux jambes. Une jambe libérale, une jambe socialiste. Elle peut reprendre sa marche en avant ».